

Objet : Information aux usagers – Intervention sur le forage communal d'ARMENTIERE-EN-BRIE le 8 avril 2026

Mesdames, Messieurs, habitants d'Armentières-en-Brie,

Il y a presque un an, en avril 2025, votre commune a connu d'importantes perturbations dans la distribution de l'eau potable. Avant la réalisation de nouvelles interventions sur le forage communal, il nous paraît important de vous rappeler l'origine de ces difficultés et de vous informer des opérations prévues prochainement.

RAPPEL DE LA SITUATION

En avril 2025, à la suite d'une avarie importante sur le barrage de Meaux, Voies Navigables de France (VNF) a dû abaisser en urgence le niveau de la Marne. Au niveau du barrage d'Armentières-en-Brie, la rivière s'est ainsi retrouvée environ un mètre plus bas que son niveau habituel.

Le forage qui alimente la commune capte l'eau dans la nappe alluviale liée à la Marne. Cela signifie que le niveau de la nappe dépend en grande partie du niveau de la rivière. Lorsque la Marne baisse, la nappe baisse également.

C'est ce qui s'est produit en avril 2025 : la baisse du niveau de la nappe a entraîné une diminution du niveau d'eau dans le forage et donc une baisse du débit disponible pour alimenter le réseau d'eau potable. Cette situation a provoqué les perturbations que vous avez pu constater dans la distribution de l'eau.

Ces perturbations ont été plus marquées dans les secteurs situés en hauteur dans la commune. En effet, lorsque la pression dans le réseau diminue, ce sont toujours les points les plus hauts qui sont les premiers impactés.

Le forage est équipé de deux pompes. Avec la baisse du niveau d'eau, le forage ne pouvait plus fournir suffisamment d'eau pour alimenter les deux pompes en même temps. Le niveau d'eau descendait alors trop rapidement dans le forage, au risque de dénoyer les pompes. Pour éviter toute détérioration du matériel, nous avons donc été contraints d'arrêter l'une des deux pompes.

Depuis la remise à niveau de la Marne, nous avons malheureusement constaté que le forage n'a pas retrouvé sa capacité de production initiale. La seconde pompe ne peut toujours pas être remise en service, ce qui explique que, ponctuellement, certains secteurs de la commune, notamment les plus élevés, soient confrontés à des baisses de pression.

L'explication la plus probable est qu'au moment de la baisse du niveau de la nappe, des particules fines (comme des argiles) aient pu se déplacer et venir colmater partiellement les arrivées d'eau du forage. Cela limiterait aujourd'hui la quantité d'eau qui peut y entrer.

UNE INTERVENTION POUR MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION

Afin de faire un point précis sur l'état du forage et de rechercher des solutions, un diagnostic complet va être réalisé **à partir du 8 avril 2026**.

Cette intervention comprendra notamment :

- Une inspection du forage à l'aide d'une caméra,
- Différentes mesures permettant d'évaluer sa capacité de production,
- Une analyse de son fonctionnement avec la nappe phréatique.

L'objectif est de mieux comprendre la situation et d'identifier les solutions techniques qui pourraient permettre d'améliorer la productivité du captage.

PERTURBATIONS POSSIBLES LE 8 AVRIL

Pour réaliser ces opérations, **le forage devra être arrêté le 8 avril 2026 de 8h00 à 17h00**.

La commune étant entièrement alimentée par ce forage et ne disposant pas d'interconnexion de secours avec une autre ressource, des perturbations dans la distribution de l'eau sont possibles pendant cette période.

Un réservoir situé en partie haute de la commune permettra de continuer à alimenter le réseau pendant l'arrêt du forage. De son positionnement par rapport à votre habitation dépendra la pression que vous aurez à votre robinet (voir figure 1, ci-dessous).

Ainsi :

- Les habitations situées dans les parties basses de la commune devraient conserver une pression d'eau proche de la normale ;
- Dans les secteurs plus élevés, la pression pourra être plus faible.

La représentation schématique en page suivante permet d'estimer les pressions attendues au niveau des habitations lors de l'intervention :

- Secteurs en bleus : Pas de perturbation attendue ;
- Secteurs en verts : Baisse de pression ressentie, sans perturbation conséquente ;
- Secteurs en jaune : Baisse de pression élevée, probable perturbations conséquentes ;
- Secteurs en rouge : Baisse de pression très élevée. Risque important de coupure d'eau ;

LES MESURES A PRENDRE PENDANT L'ARRET DU FORAGE

L'estimation fournie reste indicative et peut varier selon la configuration du réseau. Même dans les secteurs susceptibles d'être les moins touchés, il est conseillé de se préparer à l'arrêt du forage en prévoyant des réserves d'eau pour vos usages essentiels.

De plus, il est recommandé de limiter l'utilisation des lave-linge et lave-vaisselle pendant toute cette période afin d'éviter les mises en sécurité.

LES AUTRES MESURES REALISEES

À une cinquantaine de mètres du captage actuellement en service, un second captage existe depuis 1997. Il se situe dans une nappe plus profonde que le forage en exploitation et a été réalisé dans le cadre d'une campagne de recherche d'eau potable visant à identifier plusieurs secteurs favorables à la production d'eau dans le canton de Lizy-sur-Ourcq. À l'époque, ce captage servait uniquement à collecter des informations et n'était pas destiné à être mis en service.

Face aux difficultés actuelles, nous avons décidé de réexaminer ce forage pour étudier la possibilité de l'utiliser à l'avenir. Des essais y seront donc réalisés à partir du 9 avril 2026 et jusqu'au lundi 13 avril au soir. Comme ce forage n'est pas relié au réseau, ces essais n'auront aucun impact sur l'alimentation en eau potable.

Ces essais permettront d'évaluer sa productivité, la qualité de l'eau et de vérifier si une mise en service future est envisageable. Parmi eux, un test consistera à pomper de manière continue pendant 72 heures pour s'assurer que ses capacités hydrauliques restent adaptées à une exploitation durable.

Ces interventions sont nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement des forages sur votre commune et mettre en place, si possible, des solutions durables pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, habitants de la commune d'Armentières-en-brie, d'agréer l'expression de nos sincères salutations



Le Maire d'Armentières en Brie



La Communauté de
Communes du Pays de l'Ourcq



La SAUR



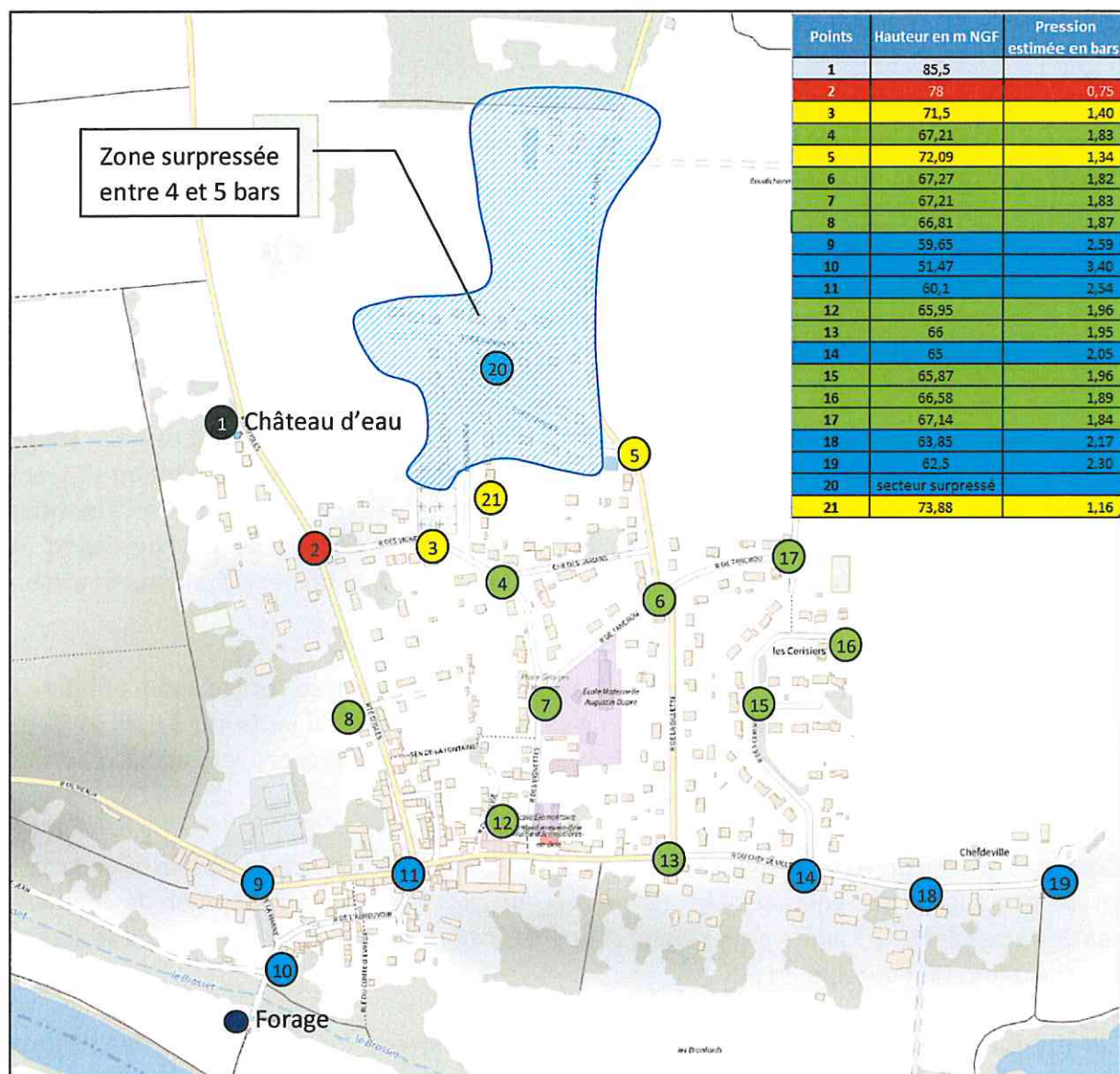


Figure 1 : Représentation schématique des pressions à attendre lors de l'intervention du 08/04/2026